



Analyse et commentaires de l'enquête statistique sur l'utilisation des animaux à des fins scientifiques
Comparaisons avec les autres Etats membres de l'Union européenne en 2017

Juillet 2019

1. Sources de données pour les autres Etats membres de l'UE

La commission européenne met à disposition les données statistiques des différents pays sur la page :

http://ec.europa.eu/environment/chemicals/lab_animals/member_states_stats_reports_en.htm

A la date de l'analyse, certains pays étaient en retard dans la remontée des données ; le Royaume Uni, les Pays-Bas et la Suède notamment n'avaient pas encore fourni les données 2017 en juillet 2019.

Par ailleurs, des Etats membres élargissent la collecte des données au-delà du champ prévu dans la Directive, par exemple :

- a) En Allemagne, sont comptabilisés les animaux mis à mort à des fins scientifiques sans intervention ni traitement préalable - par exemple, pour utiliser des organes ou du matériel cellulaire de ces animaux à des fins scientifiques.
- b) Au Royaume-Uni, on comptabilise les animaux qui sont inclus dans des procédures expérimentales (selon la définition de la Directive) mais aussi ceux qui sont utilisés pour produire des lignées d'animaux génétiquement modifiés et dans aucune autre procédure expérimentale. Ces derniers représentaient 49% du total des animaux comptabilisés en 2016 (souris, poissons-zèbres, rats).

A souligner que les données du Royaume Uni sont mises sous le régime du guide de bonnes pratiques de la Statistique Nationale (l'équivalent de l'INSEE en France), seul pays à offrir cette garantie de qualité des données.

On notera que quelques Etats membres fournissent des précisions de méthode (Royaume-Uni et dans une moindre mesure Suède et Pays-Bas) dans un commentaire spécifique (dans leur langue respective).

Les autres se contentent de fournir les tableaux demandés par la réglementation européenne avec parfois quelques commentaires assez pauvres (ex : France, Belgique).

En résumé, les Etats membres appliquent la réglementation *a minima*, se contentant pour la plupart de recueillir et de publier les données statistiques « brutes ». Aucune information n'étant fournie sur la manière dont les données ont été collectées et – le cas échéant – vérifiées, il n'est pas possible d'en garantir la fiabilité. Par ailleurs, aucun des Etats membres n'a jugé nécessaire jusqu'à présent d'en faire une analyse approfondie (évolution et croisement des données, comparaison avec les autres Etats membres) afin d'évaluer l'efficacité – ou l'absence d'efficacité – des dispositifs mis en place.

2. Comparaisons entre la France et les autres Etats membres

2.1 Données générales

Le tableau 1 permet de situer la France par rapport aux autres Etats membres de l'UE.

Tableau 1 : Utilisation des animaux à des fins scientifiques en Europe en 2017 (ou dernière année connue) dans le champ de la directive européenne

Données 2017 (sauf indication contraire)	Nb total d'animaux utilisés (au sens de la Directive)	%	Nb PNH utilisés	%	Nb de procédures sévères	%	Approvisionnement UE hors élevage agréé (hors réutilisation)	%
Allemagne	2 068 813	20,1%	3 472	28,8%	115 107	5,6%	100 821	5,0%
Grande-Bretagne (2016)	2 022 683	19,6%	3 569	29,6%	114 052	5,6%	107 112	5,5%
Irlande du Nord	20 058	0,2%	-		403	2,0%	-	0,0%
France	1 914 174	18,6%	3 746	31,1%	326 444	17,1%	204 920	10,9%
Espagne	802 976	7,8%	451	3,7%	65 898	8,2%	45 911	5,8%
Italie	580 073	5,6%	587	4,9%	89 936	15,5%	65 027	11,3%
Belgique	543 094	5,3%	44	0,4%	84 762	15,6%	22 269	4,1%
Pays-Bas (2016)	403 370	3,9%	120	1,0%	13 334	3,3%	82 417	21,0%
Suède (2016)	350 664	3,4%	38	0,3%	29 577	8,4%	72 690	21,1%
Autriche	264 071	2,6%			21 380	8,1%	nd	
Irlande	242 302	2,4%			70 596	29,1%	13 065	5,4%
Danemark	238 537	2,3%			1 762	0,7%	24 599	10,4%
Rép tchèque	230 772	2,2%			nd		nd	
Hongrie (2016)	170 075	1,7%			13 931	8,2%	19 479	11,6%
Pologne	155 794	1,5%	17	0,1%	51 279	32,9%	20 190	13,0%
Finlande	102 575	1,0%			8 739	8,5%	23 562	23,0%
Grèce	48 074	0,5%	1	0,0%	5 798	12,1%	33	0,1%
Croatie	28 534	0,3%			5 598	19,6%	60	0,2%
Luxembourg	25 841	0,3%			171	0,7%	-	0,0%
Portugal (2014)	25 606	0,2%			742	2,9%	nd	
Slovaquie	15 612	0,2%			354	2,3%	888	5,7%
Roumanie	14 642	0,1%			1 377	9,5%	1 922	13,5%
Bulgarie	8 686	0,1%			nd		-	0,0%
Lettonie	5 289	0,1%			166	3,1%	nd	
Slovénie	5 142	0,0%			nd		nd	
Estonie (2016)	3 726	0,0%			403	23,3%	284	7,9%
Lituanie	2 766	0,0%			-	0,0%	83	3,0%
Chypre (2014)	640	0,0%			-	0,0%	-	0,0%
Malte	-	0,0%						
TOTAL	10 294 589		12 045					

nd : non disponible

note : tableau établi fin août 2019 ; plusieurs pays n'ont pas publié les données 2017

Au total, plus de 10 millions d'animaux sont utilisés dans l'Union européenne, dont 6 millions pour les 3 premiers pays : Allemagne, Royaume-Uni et France. Nous avons retenu 3 indicateurs qui nous ont semblé particulièrement significatifs pour comparer les pratiques dans les Etats membres : utilisation des PNH, procédures sévères, approvisionnement dans l'UE auprès d'élevages non agréés.

Ces indicateurs font apparaître d'importants écarts entre les différents Etats membres.

Aussi, pour réaliser des comparaisons pertinentes, nous avons fait le choix de répartir les 28 Etats membres dans 3 groupes distincts en fonction du nombre d'animaux utilisés (en 2017 pour la plupart des pays).

Le groupe 1 est composé des 3 plus gros « consommateurs » de l'UE : l'Allemagne, le Royaume-Uni (Grande-Bretagne et Irlande du Nord) et la France. Ce groupe utilise à lui seul plus de 6 millions d'animaux, soit presque 60% du total des animaux utilisés dans l'ensemble de l'UE. Cet élément est essentiel car il nous indique que pour amorcer la transition vers une recherche non-animale, les efforts doivent porter prioritairement sur ces 3 pays.

Le groupe 2 est composé de 12 autres Etats membres, « consommant » plus de 4 millions d'animaux, soit presque 40% du total des animaux utilisés dans l'ensemble de l'UE. Il s'agit des pays suivants : Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Suède, Autriche, Irlande, Danemark, République Tchèque, Hongrie, Pologne, Finlande.

Pendant il existe des écarts importants entre ces différents pays, puisque le nombre d'animaux utilisés varie entre 802 976 (pour l'Espagne) et 102 575 (pour la Finlande). Il y a lieu de s'intéresser de près aux Etats membres qui se trouvent en début de liste, à savoir : Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas et Suède.

Le groupe 3 est composé des 13 autres Etats membres de l'UE qui ne consomment à eux tous que 184 558 animaux, ce qui représente moins de 2% du total des animaux utilisés dans l'ensemble de l'UE (Malte ne déclarant même aucun animal utilisé sur son territoire). Il s'agit des pays suivants : Grèce, Croatie, Luxembourg, Portugal (dont les derniers chiffres datent de 2014), Slovaquie, Roumanie, Bulgarie, Lettonie, Slovénie, Estonie, Lituanie, Chypre, Malte. Sans pour autant négliger les pratiques de ces pays vis-à-vis de l'expérimentation animale, on ne saurait envisager que ceux-ci soient pilotes pour la transition vers une recherche non-animale.

Si l'on conserve cette classification des Etats membres en trois groupes, que constate-t-on pour les trois critères retenus ?

- Les pays du groupe 1 sont de loin ceux qui ont utilisé en 2017 le plus de primates non-humains avec 10 787 individus (soit 90% des utilisations dans l'UE), et la France arrive en tête de liste. Une large majorité d'utilisations concernent les études toxicologiques ou réglementaires (81% au Royaume Uni et en Allemagne, 67% en France). Les pays du groupe 2 ont utilisé 1 257 primates et les pays du groupe 3 en ont utilisé un seul (en Grèce).
- Dans le groupe 1, la France détient le pourcentage le plus important de procédures dites sévères (les plus douloureuses), soit 17% des procédures (et ce pourcentage est en augmentation, comme nous l'avons vu plus haut). Elle soumet presque 3 fois plus d'animaux à des procédures sévères que la Grande Bretagne et l'Allemagne, et en valeur absolue elle arrive bien évidemment en tête des 28 Etats membres sur ce critère. Un tel état de fait est inexplicable sauf de mettre en relief le manque de prise en compte en France des souffrances des animaux lors de la conception des projets ainsi que l'octroi un peu trop systématique d'avis favorables par les comités d'éthique (dont l'analyse « coûts/avantages » des projets gagnerait à être plus approfondie).

Dans le groupe 2, on remarque que 4 pays ont un pourcentage de procédures sévères supérieur à 10% : la Pologne (32,9%, le pourcentage le plus élevé de tous les Etats membres), l'Irlande (29,1%), la Belgique (15,6%), l'Italie (15,5%). Au regard du nombre d'animaux utilisés dans ces procédures sévères, les cas de l'Italie, de la Belgique et de la Pologne mériteraient d'être analysés de plus près pour tenter de déterminer les facteurs explicatifs. D'autant que dans le même groupe, le Danemark se signale par le taux particulièrement bas de 0,7% de procédures sévères. On est en droit de s'interroger sur les causes culturelles qui pourraient expliquer de telles différences (place occupée par les animaux dans la société, législation nationale plus ou moins protectrice).

Dans le groupe 3, 3 pays ont un pourcentage de procédures sévères supérieur à 10% : l'Estonie (23,3%), la Croatie (19,6%), la Grèce (12,1%). Dans ce groupe, un pays se signale par un taux particulièrement bas de 0,7%, à savoir le Luxembourg. Pour expliquer ces différences, on peut avancer les mêmes justifications que pour le groupe 2.

- Dans le groupe 1, la France arrive en tête pour l'approvisionnement dans des élevages non-agrèés de l'UE (10,9% du total des animaux utilisés), soit deux fois plus que l'Allemagne et la Grande Bretagne. Hormis de relever le laxisme des pouvoirs publics sur ce point, on voit mal comment expliquer de telles pratiques.

La plupart des Etats membres du groupe 2 s'approvisionnent également dans une proportion non négligeable (plus de 10%) auprès d'élevages non agrèés de l'UE. On soulignera particulièrement le cas de la Finlande (23%), la Suède (21,1%) et les Pays-Bas (21%).

Dans presque tous les Etats membres du groupe 3, le pourcentage d'approvisionnement dans des élevages non-agrèés de l'UE est très faible, la Roumanie faisant figure d'exception avec un taux de 13,5%.

Sachant que conformément à l'article 20 de la Directive européenne, les Etats membres doivent veiller à ce que tous les établissements éleveurs et fournisseurs sur leur territoire national soient agrèés, on peut s'étonner que la Commission européenne n'ait toujours pas entamé des procédures en infraction vis-à-vis des Etats membres qui laissent perdurer sur leur territoire le recours à des élevages non-agrèés.



On ne peut que déplorer que la France arrive en tête pour les 3 critères retenus sur l'ensemble des 28 Etats membres de l'UE : nombre de primates non-humains utilisés, nombre de procédures de classe sévère, nombre d'animaux provenant d'élevages non agrèés de l'UE.

Nous analyserons plus loin les chiffres communiqués par les 7 premiers pays utilisateurs qui représentent 82% du nombre total d'animaux utilisés dans l'UE (en utilisant les données 2016 par défaut pour le Royaume Uni et les Pays-Bas). Pour ces pays, le nombre global d'animaux utilisés a été plutôt stable entre 2015 et 2017.

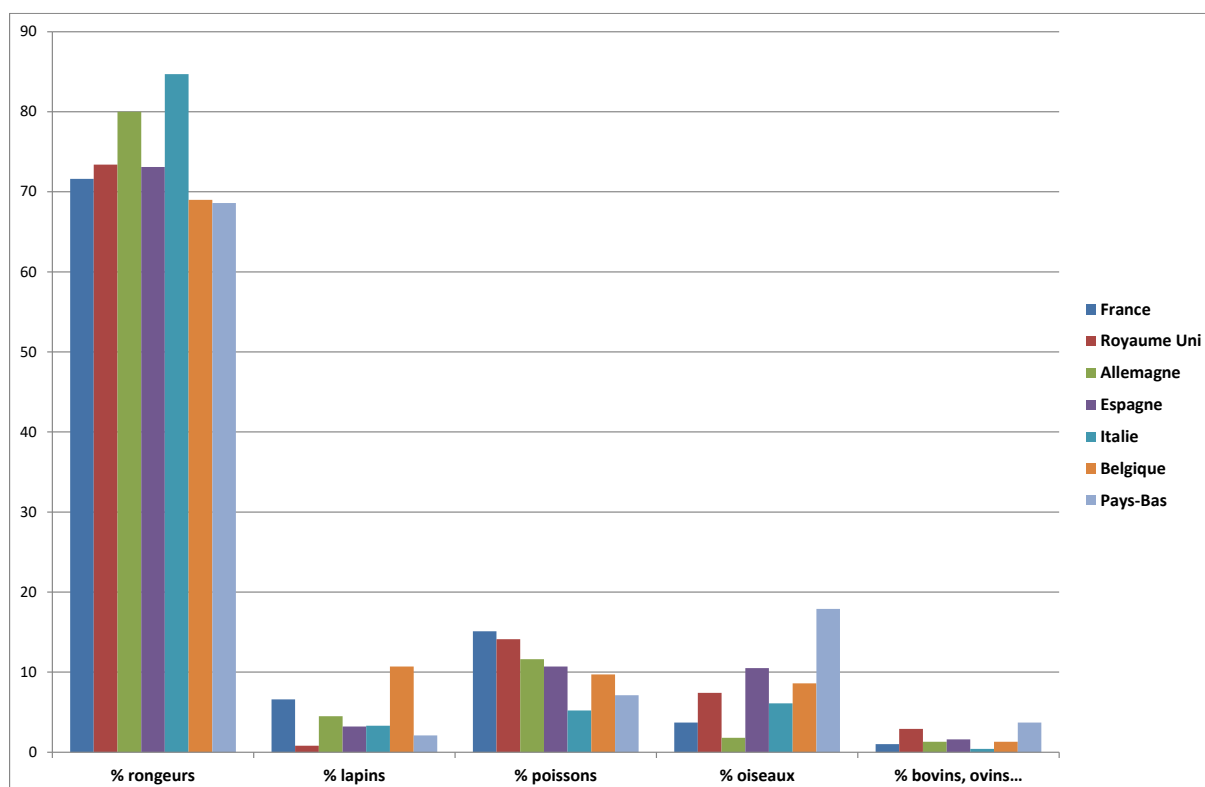


Autrement dit, la mise en œuvre de la Directive n'a pas entraîné de réduction du nombre d'animaux utilisés.

2.2 Répartition par espèces

La figure 1 permet d'effectuer des comparaisons entre les principaux utilisateurs d'animaux dans l'Union européenne pour les espèces les plus utilisées.

Figure 1 : Part de l'utilisation des principales espèces en 2017 (ou 2016 pour le RU et les Pays-Bas) dans les Etats membres les plus gros consommateurs

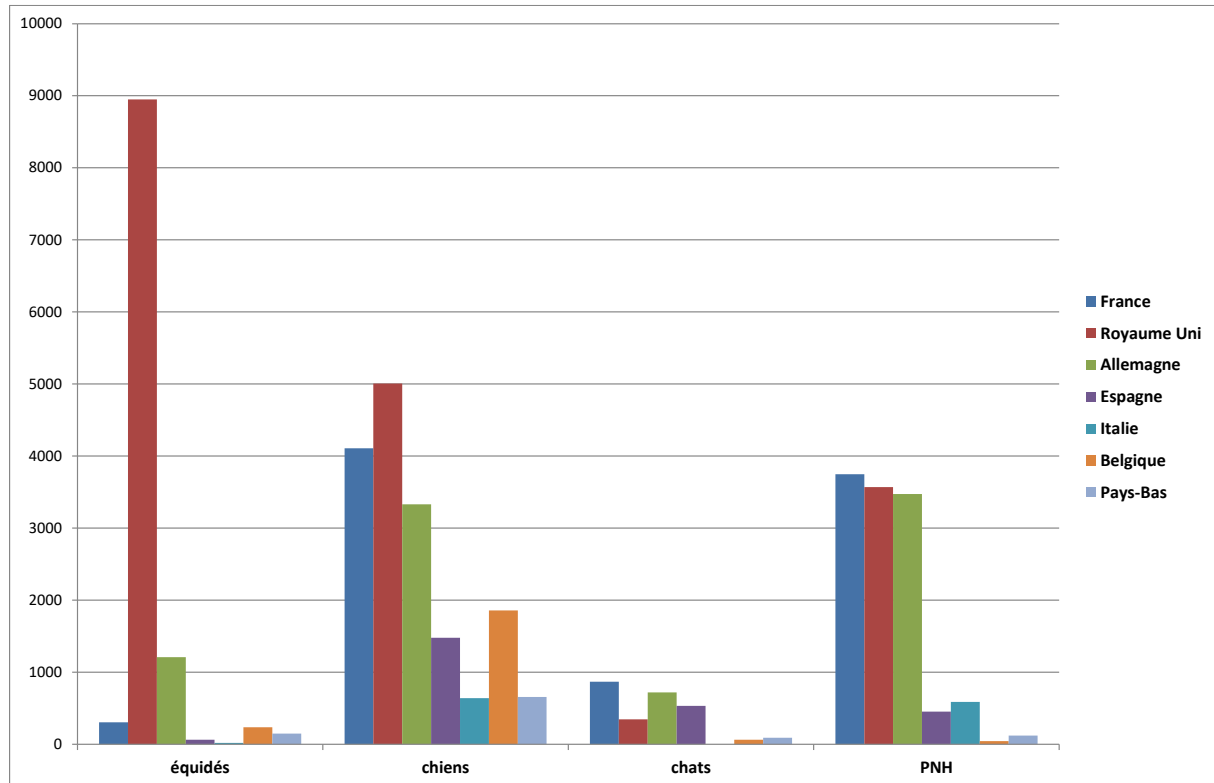


Ces principales espèces représentent 98 à 99% du total des utilisations. Les rongeurs sont nettement prédominants dans tous les pays, mais on constate des variations tout de même, avec par exemple une forte proportion de poissons en France ou au RU, une forte proportion d'oiseaux aux Pays-Bas, une forte proportion de lapins en Belgique, une plus forte utilisation des bovins, ovins, porcins au RU et aux Pays-Bas.

Malheureusement, on ne dispose pas d'indication, sauf dans certains pays (Royaume Uni, Allemagne), qui pourrait expliquer le choix privilégié d'un modèle animal plutôt qu'un autre dans les Etats membres. Or, il faudrait pouvoir affiner cette analyse par domaine précis de recherche (certains modèles étant sans doute considérés comme plus adaptés – selon les concepteurs de projets – à tel type de recherche).

Pour certaines espèces moins représentées, la figure 2 fournit les données en valeur absolue.

Figure 2 : Utilisation des équidés, chiens, chats et PNH en 2017 (2016 pour le RU et les Pays-Bas) dans les Etats membres les plus gros consommateurs



Là encore, de fortes variations sont notées, avec par exemple un grand nombre d'équidés utilisés au RU (quasiment uniquement pour des procédures légères : 72% pour un objectif toxicologique ou réglementaire – pour des « productions de routine », probablement des productions de sérums et de vaccins - et 19% au titre de la protection de l'environnement). Les PNH sont surtout utilisés en France, RU et Allemagne (qui sont également les plus gros consommateurs d'animaux quelques soient les espèces considérées). Les chats sont peu utilisés d'une manière générale mais la différence est cependant importante entre la France qui en a utilisé 867 et la Belgique qui n'en a utilisé que 61. Les chiens sont utilisés à peu près dans les mêmes proportions dans tous les pays (environ 0,2% du total des animaux), sauf en Italie où le pourcentage passe à 0,1%.

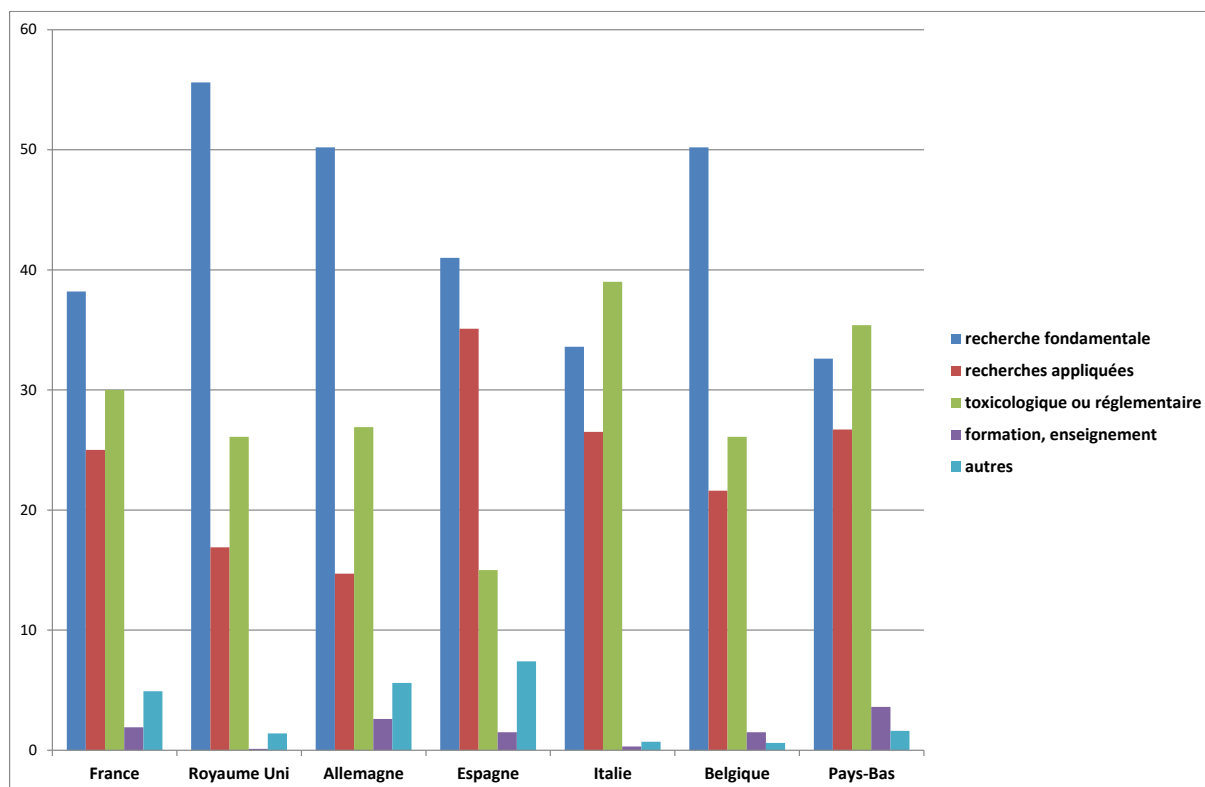


Il est regrettable que le format de recueil des données retenu par la Commission européenne ne permette pas la ventilation du nombre d'animaux de chaque espèce par type précis de recherche, même si certains pays fournissent cette précision, comme le Royaume Uni et l'Allemagne.

2.3 Répartition par objet

Dans les principaux Etats membres de l'UE, l'utilisation des animaux en fonction des différentes finalités scientifiques est variable (figure 3).

Figure 3 : Pourcentage des différentes finalités dans les principaux pays en 2017 (ou 2016 pour le RU et les Pays-Bas)



La proportion d'animaux utilisés à des fins de recherche fondamentale est importante en particulier au Royaume Uni, en Allemagne et en Belgique. En France, la répartition de l'utilisation des animaux entre les 3 principales finalités (recherche fondamentale, recherche appliquée, procédures toxicologiques ou réglementaires) est plus équilibrée. La part des études toxicologiques ou réglementaires est la plus forte en Italie et aux Pays-Bas. Mais cette proportion dédiée aux études toxicologiques ou réglementaires dépend d'une part de l'importance de l'activité de recherche, d'autre part de l'importance de l'implantation d'industriels de la pharmacie et plus marginalement de la chimie. De fait, en valeur absolue, on constate que les 3 pays très actifs en recherche fondamentale et recherche appliquée se situent très loin devant les autres en termes d'utilisation d'animaux : Royaume Uni : 1,48 million pour ces deux objets ; Allemagne : 1,34 million ; France : 1,21 million ; et « seulement » 0,61 million en Espagne, 0,35 en Italie, etc.

Concernant les études toxicologiques ou réglementaires, les nombres sont très proches dans les 3 principaux pays : 0,57 million en France, 0,56 en Allemagne, 0,53 au Royaume Uni.

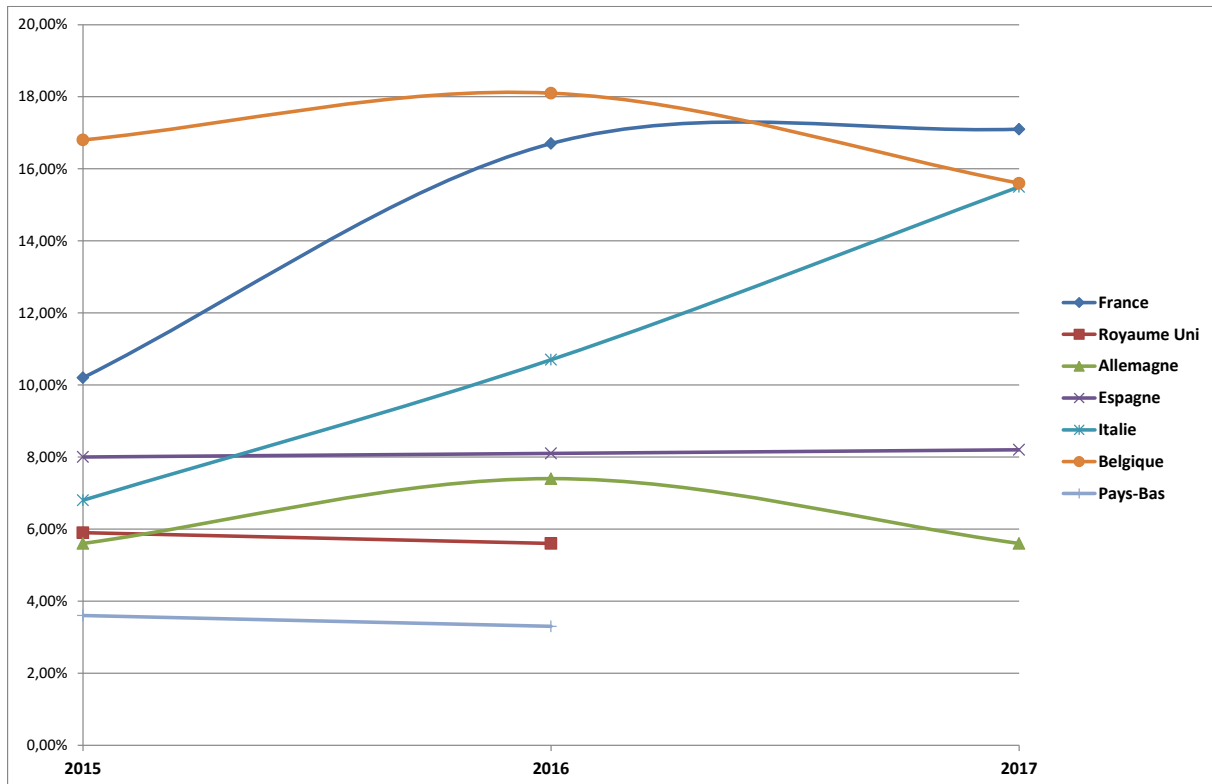


A noter que la part de l'enseignement et de la formation est quasi nulle au Royaume Uni et en Italie (respectivement 1 438 et 1 598 animaux), alors qu'elle représente 2% du nombre d'utilisations d'animaux en France (35 512 animaux), 2,6% en Allemagne (53 121 animaux), 3,6% aux Pays-Bas (14 714 animaux). Les pratiques sont ainsi très différentes d'un pays à l'autre. Et il existe donc une importante marge de manœuvre en France pour réduire ce type d'utilisation.

2.4 Répartition par stade de sévérité

De grandes différences sont observées entre pays sur le taux de procédures sévères et son évolution (figure 4).

Figure 4 : Evolution du taux de procédures sévères dans les principaux pays entre 2015 et 2017



En France, le taux de procédures sévères augmente depuis 2015 et ce taux est le plus élevé de l'UE en 2017, devant celui de la Belgique (dont le taux de procédures de classe sévère s'est au contraire infléchi en 2017) et l'Italie (pays pour lequel au contraire le taux de procédures de classe sévère s'accroît de manière continue depuis 2015).

Le taux pour les autres pays est inférieur à 10% pour les 3 années de référence, le Royaume Uni et les Pays-Bas ayant les taux les plus bas.



Sur ce critère essentiel du taux de procédures sévères, indicateur principal pour juger du respect du bien-être animal, la France présente la plus mauvaise position. Le format retenu par la Commission européenne ne permet malheureusement pas une analyse plus fine de ces données qui nécessiterait notamment de disposer d'une ventilation des classes de sévérité par « objet de recherche » (le Royaume-Uni a quant à lui fait le choix de procéder à cette ventilation).

Rien n'explique un tel écart entre la France et ses voisins européens et il est urgent d'inverser la tendance. Il en va de la crédibilité des comités d'éthique qui devraient sans doute se montrer beaucoup plus vigilants sur ce point (plus d'impartialité objective dans le calcul du rapport « coûts » (douleur « estimée » des animaux) / « avantages » (résultats escomptés)), quitte à délivrer plus souvent des avis défavorables aux projets soumettant les animaux à des procédures de classe sévère sans qu'un résultat majeur puisse en être attendu en matière de santé humaine ou animale.

A ce propos, il serait intéressant de connaître le pourcentage des projets ayant reçu un avis défavorable ou une demande de modifications, et pour quels motifs.